Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_082-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.082

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 mars 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Mars Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	45
Pouvoirs :	4
Votants :	49

Date de la convocation : 3 mars 2026

Date d'Affichage : 10 mars 2026

Vote :	
Pour :	49
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à JC RAULT

Gilbert BOUFFORT assistait à la séance

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Éric BESSON – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA –Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_082-DE

Fougères Agglomération **2026.082**

2026.082 - Validation du Schéma d'Accueil Raisonné des Entreprises

Le Schéma d'Accueil Raisonné des Entreprises a pour ambition de garantir la capacité du territoire à pouvoir toujours répondre aux besoins des entreprises et à bénéficier des retombées positives du développement économique, tout en garantissant une préservation des ressources naturelles locales et un développement équilibré et structuré du territoire.

L'étude, menée par le Cabinet CITADIA, a pour objet d'établir une stratégie d'aménagement foncière et immobilière, à l'échelle du territoire et à horizon 2030, répondant aux ambitions fixées.

Un COPIL de suivi de l'étude a été constitué avec les élus et partenaires locaux (chambres consulaires, Sous-préfecture, DDTM, DREETS, SCOT…). Il s'est réuni tout au long de l'étude, en 2024 et 2025. En complément, des ateliers de travail et des entretiens avec des dirigeants d'entreprises ont été organisés.

La stratégie a été élaborée autour de 4 axes :

1. Penser l'emploi de demain
2. Réunir les conditions nécessaires à l'accueil des entreprises et à leur développement des entreprises
3. Accompagner une politique de filière et l'émergence de nouveaux modèles économiques
4. Formaliser un parcours résidentiel des entreprises et renouveler l'offre d'accueil.

Le Schéma prévoit ainsi 20 fiches-actions à mettre en œuvre d'ici 10 ans.

Par ailleurs, un atlas des zones d'activités a été élaboré, afin de détailler les enjeux et les projets pour chacune des zones d'activités du territoire.

L'Agglomération compte 314 ha de zones d'activités économiques gérés par la collectivité et 297 ha d'espaces économiques. En rajoutant les zones commerciales privées (62 ha), l'Agglomération compte 674 ha de sites à vocation économique sur son territoire.

Au regard du principe de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2030, la Région Bretagne a fourni les chiffres du Mode d'occupation du sol (MOS) actualisés en 2024.
Sur la période 2011 - 2021, 85 ha ont été consommés au titre de l'économie sur le territoire de Fougères Agglomération. Sur la période 2021–2024, 16 ha ont été consommés sur le volet économie.

Compte tenu des fonciers actuellement disponibles, Fougères Agglomération dispose, au niveau de l'ensemble des zones et espaces économiques :

- 14 ha disponibles à la vente et classifiés comme « consommés » au MOS 24 ;
- 19 ha densifiables et classifiés comme « consommés » au MOS 24 ;
- 10 ha de friches, pour lesquelles des lourds travaux de réhabilitation sont nécessaires pour les exploiter à nouveau ;
- 17 ha classifiés ENAF et dont un projet est programmé à court ou moyen terme ;
- 44 ha disponibles à la vente et classifiés ENAF au MOS 24 ;
- 50 ha potentiellement aménageables dans les prochaines années, classifiés ENAF et ui ne relèvent pas de la maitrise foncière de l'Agglomération.

La stratégie, les fiches actions détaillées et l'Atlas sont joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_082-DE

Fougères Agglomération **2026.082**

Vu les avis de la Commission « Attractivité économique et emploi – Urbanisme dynamique rurale et territoire numérique » du 06/10/2025 et du 17/02/2026.

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 2 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le Schéma d'Accueil Raisonné des Entreprises tel que présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/03/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU